

BVGer E-2610/2021 vom 29. April 2021

Bundesverwaltungsgericht, 2021-04-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-2610_2021_d20210429

FR: TAF E-2610/2021 du 29 avril 2021

IT: TAF E-2610/2021 del 29 aprile 2021

Regeste

Asile et renvoi | Asile et renvoi; décision du SEM du 29 avril 2021

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis, dans le sens que la décision du SEM, du 29 avril 2021 est annulée et la cause renvoyée au SEM qui statuera à nouveau, après instruction complémentaire de la cause de son époux, de manière conjointe sur leurs deux dossiers, vu la connexité des affaires.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

Le SEM versera à la recourante la somme de 300 francs à titre de dépens.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : La greffière : William Waeber Isabelle Fournier

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.